

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 16 septembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°10

ARRÊTÉ N° 3971/DEF/DCSCA
portant changement de dénomination du cercle mixte de Rochefort.

Du 13 juillet 2011

ARRÊTÉ N° 3971/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte de Rochefort.

Du 13 juillet 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 4 2 6 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Arrêté du 14 novembre 2002 (BOC, 2003, p. 153 ; BOEM 724.1.2).

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011 ; BOEM 110.3.1.5).

Textes abrogés :

Arrêté n° 338 du 26 décembre 1984 (BOC, p. 7364 ; BOEM 145.1).

Décision n° 9/DEF/DPMM/ASS/FC du 21 janvier 1985 (BOC, p. 549 ; BOEM 145.1).

Arrêté n° 254 du 30 septembre 2002 (BOC, 2002, p. 7443 ; BOEM 145.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2

Référence de publication : BOC N°38 du 16 septembre 2011, texte 10.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2002 relatif à la création du cercle mixte de Rochefort ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de Rochefort prend la dénomination de « cercle de la base de défense de Rochefort-Cognac » à compter du 1^{er} juillet 2011.

Art. 2. Le cercle de la base de défense de Rochefort-Cognac est un cercle mixte interarmées constitué au sein du groupement de soutien de la base de défense de Rochefort-Cognac.

Art. 3. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 338 du 26 décembre 1984 portant dissolution du cercle des armées de Rochefort et création d'un cercle mixte à Rochefort ;

- la décision n° 9/DEF/DPMM/ASS/FC du 21 janvier 1985 relative à la dissolution du cercle d'officiers marins de l'arrondissement maritime de Rochefort ;

- l'arrêté n° 254 du 30 septembre 2002 relatif à la dissolution du cercle mixte de Rochefort.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.